

Maroc-Union européenne

C'est parti pour un accord «nouvelle génération»

• Rabat et Bruxelles ont démarré les négociations hier

• Enjeu: intégration totale de l'acquis communautaire

L'UNION européenne et le Maroc ont ouvert, hier 22 avril, à Rabat, le cycle des négociations qui déboucheront sur un partenariat de nouvelle génération, encore plus ambitieux que celui en cours, «d'accord de libre-échange approfondi et global» (voir aussi la tribune de l'ambassadeur de l'UE au Maroc, Rupert Joy, dans notre édition du lundi 22 avril). Les deux parties avaient annoncé ces discussions lors de la visite à Rabat le 1er mars dernier de José Manuel Barroso, président de la Commission européenne.

Vu de Bruxelles, le prochain accord sera un accélérateur de l'intégration de l'économie marocaine dans le marché unique, en supprimant ce qui reste des obstacles aux échanges. Entendez, le chapelet des normes qui empêchent l'entrée de nombreux produits marocains sur le marché européen. Le communiqué publié à l'issue du premier round fait implicitement allusion à cette problématique. Pour Bruxelles, l'intégration signifie aussi l'adoption par le Maroc de l'acquis communautaire en matière de normes industrielles, de réglementations techniques et de mesures relatives à la santé



L'UE et le Maroc ont démarré, hier 22 avril, les négociations en vue d'un accord de libre-échange approfondi et global après que le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et le Premier ministre marocain, Abdelilah Benkirane, ont officiellement annoncé les négociations lors de leur rencontre à Rabat le 1er mars 2013 (Ph. AFP)

controverses lors des négociations de l'OMC, les pays en développement accusant les grands pays développés de chercher à ériger des barrières déguisées à la circulation des marchandises.

Enfin, les divergences liées à la gestion des flux migratoires (clandestins) vont se dresser sur la route des négociateurs. Le package de l'accord qui est négocié comprend la fameuse clause de réadmission. L'Europe exige de ses partenaires d'accepter la réadmission de clandestins interceptés dans l'Union et qui auraient transité par leurs territoires. Le Maroc s'y est toujours opposé, mais cette fois-ci, la pression risque d'être trop forte. □

Fatim-Zahra TOHRY

discussions risquent d'être serrées. Côté marocain, l'on réclame la règle de réciprocité sur le droit d'établissement et une ouverture des marchés publics dans l'Union.

L'accord devrait également permettre de mieux protéger les investissements et les nouveaux engagements en matière de concurrence et de droits de propriété intellectuelle. Pour rendre plus efficaces les dispositions de libre-échange existantes, les

Premier à ouvrir le bal

LA Commission européenne a obtenu le feu vert pour ouvrir des négociations en vue d'accords de libre-échange approfondis et globaux avec l'Egypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie en décembre 2011, dans le cadre de la réponse de l'Union aux développements politiques observés dans le monde arabe. Le Maroc est le premier des quatre pays à prendre place à la table des négociations, à la suite de discussions préparatoires qui se sont tenues l'année dernière.

L'UE est le premier partenaire commercial du Maroc. Elle compte pour environ 50 % dans l'ensemble des échanges du pays dont la valeur s'est établie à plus de 26 milliards d'euros en 2012. Les échanges de services représentent 7 milliards d'euros. Le total des stocks d'investissements directs bilatéraux atteint près de 29 milliards d'euros. La seconde vague de négociations est prévue pour fin juin, à Bruxelles. □

végétale et animale. Karel De Gucht, commissaire européen chargé du Commerce, espère que le Maroc servira de lièvre pour les autres pays du sud de la Méditerranée.

L'objectif de cet accord est de revaloriser l'accord d'association existant, qui a déjà permis d'échanger de nombreux produits en franchise de droits de douane depuis 2000. Il est destiné à approfondir les relations commerciales existantes dans toute une série de domaines qui ne sont pas encore couverts, tels que les services et les marchés publics. Sur ces deux points, les

négociateurs chercheront en outre à simplifier les procédures douanières et à alléger les barrières commerciales liées à la lourdeur de normes industrielles incompatibles ou superflues, ou encore, dues à des exigences en matière de sûreté alimentaire.

Un chapitre consacré au développement durable permettra de faire en sorte que la libéralisation des échanges n'ait pas d'effet négatif sur l'environnement ou les normes sociales. Là aussi, il faudra s'attendre à des difficultés sur le contenu de la norme sociale. Ce sujet qui avait fait l'objet de

Lot N°
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

dont les

BA
Dé

l'adjudic
mois ma
comme é